



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUN 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée le 30/06/2023

1- SUBVENTIONS COMMUNALES 2023 (DÉLIBÉRATION n°2023-25) APPROUVEE

Après présentation dès la répartition des subventions par la commission, et sachant que 200 € ont déjà été versés à l'Association ACTED (délibération n° 2023-18 du 05 avril 2023), il reste donc 2 150 € pour les imprévus

2- MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 ABRÉGÉE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2024 (DELIBERATION N°2023-26) APPROUVEE

Le changement de comptabilité analytique résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux

La comptabilité actuelle (M14 actuellement) sera remplacée par la M57 et permettra d'avoir pour les petites communes d'avoir une M57 « abrégée »

Cette nouvelle comptabilité devrait permettre une meilleure souplesse en autorisant des mouvements limités entre certains chapitres, et modifiera le suivi des immobilisations et des amortissements

Le comptable ayant donné un avis favorable, en date du 12 juin 2023

3- BUDGET PRINCIPAL 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE N°01 (DELIBERATION n°2023-27) APPROUVEE

Madame le Maire rappelle au Conseil que des décisions modificatives destinées à des inscriptions complémentaires et des virements de crédits sont indispensables au bon fonctionnement des services.

Suite à la demande de la trésorerie de Montluel en date du 12 juin 2023, la commune doit procéder à un équilibrage des opérations d'ordre.

Désignation	Diminution crédits ouverts	Augmentation crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonctionnement	0,06 €	
TOTAL : D 022 Dépenses imprévues de fonctionnement	0,06 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		0,06 €
TOTAL D 66 : Charges financières		0,06 €

4- BUDGET PRINCIPAL 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE N°02 (DELIBERATION n°2023-28) APPROUVEE

Suite à la demande de la trésorerie de Montluel en date du 12 juin 2023, la commune doit procéder à un équilibrage des opérations d'ordre.



Mairie de BETTANT

Désignation	Diminution crédits ouverts	Augmentation crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues de Fonctionnement	16 900,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues de Fonctionnement	16 900,00 €	
D 673 : Titres annulés (exercice antérieur)		16 900,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		16 900,00 €

5- BUDGET ANNEXE MARRONNIERS 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE N°01
(DELIBERATION n°2023-29) APPROUVEE

Suite à la demande de la trésorerie de Montluel en date du 12 juin 2023, la commune doit procéder à un équilibrage des opérations d'ordre.

Désignation	Diminution crédits ouverts	Augmentation crédits ouverts
D 6817 : Dotation aux provisions dépréciations actifs	2 100,00 €	
TOTAL D 042 : Opération d'ordre entre sections	2 100,00 €	
D 6817 : Dotation aux provisions dépréciations actifs		2 100,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		2 100,00 €

6- ADMISSION EN NON-VALEURS DE CÔTES IRRECOURABLES POUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DELIBERATION n°2023-30) APPROUVEE

Admission en non-valeur ces côtes irrécouvrables pour une somme globale de 71,40 €

7- MODIFICATION DE DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT COMMUNAL D'OÙ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX (DELIBERATION n°2023-31) APPROUVEE

La nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'ATSEM permanent à temps non complet (actuellement 31 heures 31 minutes annualisées) compte tenu de la charge de travail supplémentaire de l'ATSEM (temps de préparation de la classe plus important et augmentation du rangement et du ménage à faire, liée à cette préparation, mise en place de l'environnement de travail de la Direction, aide à la collecte des informations pour la cantine et la garderie).

Madame le maire propose à l'assemblée, de porter la durée du temps de travail de l'emploi de l'ATSEM à temps non complet à 32 heures 54 minutes.

Le tableau des emplois communaux se trouve modifié comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET :

- 2 agents polyvalents, cadre d'emplois des Adjoints Techniques,

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET :

- 1 secrétaire de mairie employée à raison de 28 H 00 par semaine, cadre d'emplois des Adjoints administratifs,

- 1 secrétaire employée à raison de 12 H 00 par semaine, cadre d'emploi des Adjoints Administratifs,

- 1 agent spécialisé des écoles maternelles employée à raison **de 32 H 54'** annualisées par semaine, cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles,

- 1 agent d'entretien employé à raison de 13 H 30' par semaine, cadre d'emplois des Adjoints Techniques,



8- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT (DELIBERATION n°2023-32) APPROUVEE

Madame le maire expose que la commune a décidé de mener une action d'investissement sur son parc d'éclairage public ancien ayant plus de 25 ans qui a pour objectif principal de réduire ses consommations électriques notamment en passant par une modernisation de l'éclairage public.

Dans ce contexte, les élus ont pour projet de poursuivre la modernisation des installations d'éclairage public initiée il y a quelques mois (actuellement, sur 139 points lumineux répertoriés sur la commune, seulement 5 sont déjà en LED, soit moins de 3,6%). Au-delà des économies de fonctionnement à réaliser, les investissements permettront de diminuer la pollution liée à la production d'électricité, avec une baisse importante de la puissance installée de plus de 25 %.

Le plan de financement de ces travaux pourrait s'établir comme suit :

DEPENSE	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANTS HT
Travaux de rénovation de l'éclairage public	99 702,40 €	Department de l'Ain	19 940,48 €
		Etat : Fonds Vert	59 821,44 €
		Auto-financement	19 940,48 €
TOTAL	99 702,40 €	TOTAL	99 702,40 €

Points divers

Sécurité pont de BETTANT

- Un arrêté municipal a été pris (en concertation avec la commune d'Ambérieu-en-Bugey) pour interdire les sauts dans l'ALBARINE depuis le pont de la RD7a afin de limiter les accidents (Arrêté n°39/2023 du 19 juin 2023)

Panneau d'affichage lumineux

- Une réflexion est en cours pour installer un panneau d'affichage lumineux afin d'améliorer la communication avec les habitants et les personnes traversant la commune

Installation sur Voie publique

- Il est rappelé qu'il est INTERDIT d'entreposer des obstacles sur la voie publique (gabions, pot de fleurs), les habitants concernés doivent libérer la voie publique au plus tôt, la mairie fera un rappel à la loi pour ceux qui n'auront pas retiré leurs installations.

Cimetière

- Le nettoyage a été réalisé par la Mairie, des élus et quelques bénévoles. L'interdiction des produits phytosanitaires étant un bien pour l'environnement, ne permet plus d'assurer le même état de surface qu'auparavant (sauf à recruter du personnel supplémentaire), donc l'appel aux bonnes volontés est toujours le bienvenu.

Fibre

- Une réunion publique sera organisée par le SIE@ prochainement

Agenda

- Samedi 08 juillet distribution Sacs jaunes
- Vendredi 14 JUILLET, la cérémonie sera décalée à 09h00 (condition exceptionnelle du au passage du tour de France)

L'ensemble des informations relatives aux réunions et décisions du Conseil Municipal de BETTANT sont à retrouver sur notre site internet : mairie-bettant.fr